

des services administratifs ont été recrutés, ainsi qu'un petit nombre de spécialistes en matière de personnel, d'information et de finances.

Le ministère engage également du personnel féminin aux fonctions d'agent du service étranger ou d'agent des services administratifs. En 1968, 7 personnes sont ainsi entrées au ministère, ce qui a porté à 82 le nombre de fonctionnaires féminins du service étranger.

#### Relations de travail et rémunération

La Direction des relations de travail et de la rémunération s'occupe de tous les aspects de l'administration et de la détermination des salaires et des indemnités, l'autorité émanant des lois du Parlement, des décisions du Conseil du Trésor, ou des conventions collectives. Parmi ses responsabilités on relève celle de fournir aux Canadiens les conditions de travail qui leur permettront de servir à l'étranger dans un large éventail de situations et de milieux, et d'accomplir leur travail de la façon la plus efficace possible et avec le meilleur esprit possible. Elle travaille en étroite collaboration avec les agents compétents du Conseil du Trésor afin d'assurer au personnel à l'étranger les moyens de se loger convenablement et de faire instruire leurs enfants selon les normes canadiennes. La Direction comprend une section des relations de travail qui fait le lien avec le Conseil du Trésor en tant qu'employeur des fonctionnaires et avec les organisations d'employés. Elle conseille le ministère en ce qui concerne tous les aspects des relations de travail et contrôle le mode de règlement des griefs. La Direction s'occupe également de tout ce qui concerne les quelque 800 employés des missions canadiennes à l'étranger qui sont recrutés sur place.

#### Planification et perfectionnement du personnel

La Direction de la planification et du perfectionnement du personnel, lorsqu'elle sera en pleine activité, s'occupera de la planification de l'effectif et de la Section de la formation et du perfectionnement, qui a été créée il y a trois ans. A la tête de cette direction on a placé un administrateur professionnel du personnel, recruté à l'extérieur du ministère. La création de cette direction permettra au ministère de régler plus efficacement les problèmes toujours plus complexes concernant le recrutement, l'utilisation et l'affectation du personnel, de s'adapter aux conceptions et aux techniques nouvelles de gestion introduites dans la Fonction publique et de former le personnel actuel afin d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources du personnel.

#### Finances et administration

La Direction générale des finances et de l'administration comprend quatre directions: Finances, Services centraux, Matériel, Biens, et un Bureau de l'organisation et des méthodes. En 1968, le ministère a retenu les services d'une maison d'experts-conseils en matière de gestion qui puisse l'aider à mettre au point des méthodes de gestion financière conformes aux politiques annoncées par le gouvernement dans ce domaine. Les principales recommandations des experts-conseils ont déjà en partie été mises en oeuvre, y compris la création des postes d'adjoint au directeur général et de contrôleurs régionaux.